



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 1^{er} février 2021, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement n° 278-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de lotissement no RRU3-2012 et le Règlement de zonage no RRU2-2012 dans le but d'apporter certaines modifications applicables à la zone R-66 (projet de la Halte de Lavaltrie), la zone R-172 (Montée Guy-Mousseau) et aux structures de jeux et installations sportives*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 4 mars 2021, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement est entré en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9 mars 2021.

Marie-Josée Charron, greffière